

Séance du 10 août 2016

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence BÉCUE, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAU.

Absent avec pouvoir : Gérald BRÉZIN à Jeannine BENOIT.

Absents excusés : Jérôme COURMONT, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER.

Secrétaire de séance :

Concours des maisons fleuries :

Le jury, constitué de Jeannine BENOIT, Colette ROUSSEAU, Lysiane CAPON et Jean-Paul PIERRE, s'est déplacé dans la commune afin de nommer les lauréats du concours des maisons fleuries.

Le conseil municipal décide d'allouer à chacun un bon d'achat d'une valeur de 20 €, suivant la liste ci-dessous :

Lauréats 2016 :

Mme	CUVELIER Michèle	160	rue Madame de Sévigné
M.Mme	LINGNER Laurent	14	CAMPING
M.Mme	NIÉWIADOMSKI Miguel	14	Pl. du Gal. de Gaulle
M.Mme	NOBLESSE Christian	126	Pl. du Gal. de Gaulle
M.Mme	PROBIN Jean-Claude	30	rue J.-Jacques Rousseaux
Mme	SENÉ Josy	55	Pl. du Gal. de Gaulle
Mmes	LEROY	60	rue Jean Choquet
M.Mme	PAQUET Bernard	266	rue de la Chaussée
M.Mme	DEBAQUE Michel	480	rue Jean Choquet
M.Mme	DEMBLOQUE Michel	28	CAMPING
M.Mme	FRISCOURT Roger	13	rue de la Guinguette
M.Mme	PADÉ Patrice	231	rue J.-Jacques Rousseaux
M.Mme	ROGER Jacques	18	CAMPING
M.Mme	DELORY Jean-Pierre	395	Cavée d'Airaines
M.Mme	HUMEZ Régis	61	rue Au delà du Pont
Mme	CARPENTIER Patricia	92	Chemin de Halage
Mme	DÉCAVÉ Léone	122	rue Au Delà du Pont
M.Mme	POUSSET Alain	311	rue de la Chaussée-T.
M.Mme	GRICOURT Hervé	47	Chemin de Halage
M.Mme	DIEU Christian	36	rue du Traité de Picquigny
M.Mme	DELARUE Stéphane	89	Mail Louis XI
M.Mme	HERLEIN Maurice	8	rue de Saint Pierre
M.Mme	HOCHART J.-Philippe	72	rue du Vieux Chauffour
Mme	HUMEZ Denise	474	rue Jean Choquet
M.Mme	RIFFLART Rémy	47	rue Jean Choquet
M.Mme	AVENEL Tony	53	rue des Templiers
M.Mme	MIART Jean-Luc	194	rue J.-Jacques Rousseaux

• La remise des récompenses se déroulera à la Mairie le jeudi 6 octobre.

Le jury régional sillonnera les rues de la commune le jeudi 1er septembre en vue de l'obtention de la première fleur des villes et villages fleuris.

Vente d'un terrain à la communauté de communes Ouest Amiens

Un relais d'assistantes maternelles dont le porteur du projet est la communauté de communes Ouest Amiens sera créé en partenariat avec la caisse d'allocations familiales. Pour ce faire, l'acquisition d'un terrain s'avère nécessaire afin d'y implanter la construction d'un bâtiment d'environ 200 m². La commune dispose d'un terrain près de la gare susceptible d'accueillir ce projet. Une estimation par le service des domaines a été effectuée pour un prix de 65 000 € négociable à plus ou moins 10 % de sa valeur.

Le conseil décide de vendre le terrain concerné cadastré sections AB 387 et AB 765 à la CCOA moyennant le prix de 60 000 €, les frais liés à cette vente étant entièrement à la charge de l'acquéreur et autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Tarifs concession cimetière

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs du cimetière à compter du 1er septembre

2016 et propose d'instaurer un tarif pour une durée de 99 ans, soit :

- 30 ans : 200 € ; 50 ans : 350 € ; 99 ans : 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'arrêter les tarifs tels que définis ci-avant.

Antony DELVILLE informe l'assemblée de l'obligation pour les communes de créer une allée centrale d'au moins 1,20 mètres en enrobés dans les cimetières. Monsieur le maire ajoute que l'augmentation du prix devrait servir à financer ces travaux.

Encaissement chèques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'encaissement des chèques suivants, soit :

500 € de la mutuelle JUST pour l'organisation de la course du 13 juillet

1300,87 € de l'assurance APRIL destiné à couvrir le salaire de Philippe CARPENTIER, agent en maladie

Biens sans maître : avis du conseil municipal

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer l'assemblée à se prononcer sur l'acquisition d'un bien au titre de la procédure des biens sans maître pour un immeuble sis au 124 rue de Saint Pierre. Ce bien pourrait faire l'objet d'une vente au propriétaire de la maison voisine qui s'est déclaré fortement intéressé par cet achat, le but étant pour la commune de récupérer les frais engagés (expertise, démolition partielle).

Le conseil municipal décide d'engager la procédure d'acquisition d'un bien au titre des biens sans maître.

LISTE DES DEPENSES A INSCRIRE AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Une demande de la chambre régionale des comptes par le biais du centre des finances de Picquigny invite l'assemblée de bien vouloir approuver la liste de dépenses à inscrire au compte 6232 « fêtes et cérémonies », soit :

- fête de Noël
- fête des géraniums
- fête locale
- 13 et 14 juillet
- repas du personnel
- quinzaine commerciale
- concours maisons fleuries
- fête de l'école
- événements familiaux : noces d'or, mariages, naissances, décès
- 8 mai 11 novembre 18 juin et autres événements de mémoire
- toutes les fêtes : redevance SACEM
- Noël enfants du personnel

Le conseil approuve la liste des dépenses ci-avant énumérées à l'unanimité.

Renouvellement location logement rue des chanoines

Le conseil décide de renouveler la convention de location de logement à Janine Ermenault à compter du 1er octobre 2016 moyennant un loyer mensuel de 320 €.

Communications diverses

- Messe en plein air lundi 15 août.
- L'ALSH se termine vendredi ; beau succès.
- Grand succès du concours de boules à la catiche le 6 août ; prochain concours le 10 septembre à la Gare.
- Problèmes avec des ados à l'aire de jeux La Garenne.
- Le club de foot de l'ASP monte en 3e division.
- Les passerelles pour accéder au site de la base de loisirs de la Catiche seront achevées pour la fin de l'année.

